

# Rapport moral et d'activités

## Assemblée Générale du CRPLM 59 62

jeudi 25 avril 2013

A ce jour, le CRPLM 59 62 regroupe 12 Clubs de Pêcheurs de loisir soit 963 propriétaires de bateau de plaisance ce qui avec leurs équipiers représente environ 3 000 personnes qui pratiquent la pêche de loisir.

Ces Clubs sont :

- Association des Plaisanciers – Audresselles 85 adhérents
- Cercle Nautique – Equihen Plage ..... 50 ..
- Courguinoise – Calais ..... 87 ..
- Espadon club Boulogne ..... 103 ..
- Gravelines Plaisance – Gravelines ..... 50 ..
- Les Loups de Mer – Dunkerque ..... 135 ..
- Les Marins de la Citadelle – Dunkerque .... 20 ..
- Les Miaules – Gravelines ..... 72 ..
- Le Père Duval – Gravelines ..... 21 ..
- Les Sternes – Berck sur Mer ..... 90 ..
- Tradition Loisir Plaisance – Ambleteuse .... 200 ..
- L'YCMN – Dunkerque ..... 50 ..

Au cours de cette année, nous avons poursuivi notre objectif de défense de la pêche de loisir en étroite liaison avec la FNPPSF forte de plus de 15 000 adhérents et qui est associée aux quatre autres Fédérations de défense de la pêche de loisir qui sont :

- La FFPM (Fédération Française des Pêcheurs en Mer)
- La FFESS (Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins)
- La FCSP (Fédération de chasse Sous-Marine Passion)
- L'UNAM (Union Nationale des Associations de Navigateurs)

C'est ce front uni qui s'oppose aux attaques incessantes des ONG environnementales et des Pêcheurs Professionnels.

Il faut bien avoir à l'esprit que le gouvernement actuel aux commandes depuis un peu plus d'un an a certes nommé un Ministre Délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche qui n'est autre que l'ancien

mairie de Boulogne sur Mer, M. Frédéric CUVILLIER mais qui est sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable avec à sa tête Mme Delphine BATHO.

Je souligne que les cinq Fédérations de défense de la Pêche de Loisir ont pour interlocuteur la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) qui est rattachée au Ministère de l'Ecologie et que toutes les instances locales ou régionales qui gèrent la Pêche dépendent de ce Ministère.

Quelles sont ces instances et quels sont les sujets qui y sont abordés ?

### Le Comité de Façade Manche Est – Mer du Nord

Il a été mis en place par Arrêté du 14 mai 2009 et il gère la bande côtière qui s'étend de la frontière Belge au Mont St Michel.

Depuis notre dernière AG du 23 mars 2012, il s'est réuni deux fois au HAVRE. J'y étais présent avec Jean Paul BAHEUX qui y représente le département du Nord.

A la réunion du 26 mars 2012, nous avons demandé une amélioration de l'Arrêté 48/2009 de limitation de capture et nous avons proposé de passer le quota « cabillauds de 10 poissons par bateau pour 2 pêcheurs embarqués avec un maximum de 12 poissons par bateau » à 6 par pêcheur embarqué âgé de plus de 15 ans avec un maximum de 20 par bateau.

Après 15 jours d'échanges et de discussions entre M. Laurent COURCOL, Directeur Interrégional Manche Est Mer du Nord et Jean LEPIGOUCHET, Vice-Président de la FNPPSF et Président du Comité de la Manche, nous avons obtenu satisfaction le 12 avril 2012.

A la réunion du 8 avril 2013, nous avons renouvelé notre demande de suppression du « quota cabillaud » tant que le nouveau barème des tailles minimales de capture ne serait pas applicable aux Pêcheurs Professionnels, demande que nous avons transmise par lettre du 12 janvier 2013 restée sans réponse. Nous avons aussi demandé une suppression de la plie.

Par ailleurs, nous avons vu apparaître à l'ordre du jour un projet de demande de mise sous quota du bar et du homard.

Inutile de vous dire que la discussion a été animée. Après 1h 30 de discussion sur ces deux points, notre demande de suppression du quota cabillaud a été rejetée au motif que les pêcheurs professionnels subissaient une augmentation globale de 2,5 % de leur quota. La plie sera supprimée de l'Arrêté et un bilan sera à faire entre les services concernant les tailles des bars pêchés.

Par ailleurs, le bilan des contrôles annuels fait par toutes les instances en charge des contrôles sera communiqué aux membres du Comité de façade.

### Le Conseil Maritime de Façade Manche Est / Mer du Nord

Il a été créé par Arrêté Inter Préfectoral du 21 novembre 2011.

Il est l'instance de consultation qui formule des recommandations et avis sur la cohérence de l'utilisation, de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur de la mer et du littoral.

Nous y sommes représentés par un Membre Titulaire, M. Jean LEPIGOUCHET, Vice-Président de la FNPPSF et un membre Suppléant, votre s

erviteur au titre de Président de notre Comité Régional représentant la région au Comité Directeur de la FNPPSF.

Il s'est réuni les 26 mars, 11 septembre, 18 octobre 2012 et 19 mars 2013.

De plus, le Ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche a décidé d'organiser des « Assises de la Mer et du Littoral » dans l'objectif de permettre aux territoires maritimes et littoraux de contribuer à l'élaboration de l'ambition française pour la politique maritime intégrée.

A ce titre, deux réunions ont eu lieu, l'une à CAEN le 20 avril 2013 où Jean LEPIGOUCHET était présent et une deuxième à BOULOGNE-sur-MER le 4 avril 2013 à laquelle votre Président a participé, avec le secrétaire.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

A CAEN : aquaculture - emploi maritime et besoin de formation - construction et déconstruction navale - recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources - protection sociale des gens de mer.

A BOULOGNE SUR MER : compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime – protection et valorisation de l'environnement marin – promotion de la plaisance et des loisirs nautiques – risques littoraux et gestion du trait de côte – pêche maritime.

#### Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

Il a été créé le 11 décembre 2012. Là aussi nous sommes représentés et après avoir participé aux 7 réunions de préparation, de sa mise en place qui se sont échelonnées de 2010 à 2012, la pêche de loisir sera représentée au Comité de Gestion avec un poste de Titulaire et un de Suppléant.

En accord avec le Président du Comité Régional Nord de la FFPM, nous venons de répondre au Préfet Maritime qui nous demandait de lui proposer les noms d'un Membre Titulaire et d'un Membre Suppléant qui siègeront au Comité de Gestion pour représenter la pêche de loisir.

Nous avons proposé, d'un commun accord, comme Membre de Titulaire, le Président du CRPLM 59/62 et comme Membre Suppléant, le Président du Comité Régional Nord de la FFPM.

Il faut encore ajouter :

« Les Sites des Dunes de Flandre et des Bancs de Flandre » gérés par le Conservatoire du littoral et classés au réseau « NATURA 2000 ». La pêche de loisir y est représentée par Jean Paul BAHEUX, représentant le Comité Régional FNPPSF

« Le plan d'action pour le milieu marin Manche-Mer du Nord » qui traite du bon état écologique des eaux marines, les réunions se tiennent à Caen et certaines à Boulogne.

Je signale enfin avoir adressé le 2 avril 2013 une lettre aux députés des six circonscriptions du Littoral Nord/ Pas de Calais pour leur demander s'ils étaient disposés à imposer le nouveau barème des tailles minimales de capture à tous les Pêcheurs, c'est-à-dire aussi aux Pêcheurs Professionnels. Aucune réponse ne m'est revenue à ce jour.

Que de temps passé et d'énergie déployée, mais je veux ici mettre en évidence que sans rassemblement de la pêche de Loisir au sein d'un Comité Régional, nous ne serions certainement pas représentés officiellement dans ces nombreuses instances.

Alors certes, notre représentation ne nous donne pas de pouvoir de décision mais soyez certains que tous vos Représentants et la FNPPSF consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour rappeler aux Décideurs le poids économique et politique que représente la Pêche de Loisir et limiter les contraintes que certains veulent nous imposer au motif qu'ils n'hésitent pas à nous qualifier de prédateurs irresponsables.

La réponse à cette qualification infondée se trouve dans la charte d'engagement pour une pêche de Loisir en Mer éco-responsable signée le 7 juillet 2010 par les cinq Fédérations qui défendent notre loisir.

Dans le cadre de cette Charte, les propositions initiales du GRENELLE de la MER qui étaient :

- Permis payant
- Quota journalier de 3 Kg par jour
- Suppression de la pêche au filet et au casier

ont été rejetées mais remplacées dans le cadre d'un compromis par :

- Une déclaration facultative par internet pendant deux ans et obligatoire ensuite
- Un marquage des poissons pêchés
- Une augmentation des tailles minimales de capture avec notamment 42 cm au lieu de 36 pour le bar et le cabillaud.

De plus, les cinq Fédérations ont fait part de leurs mesures prioritaires au cours de la réunion bilan du Comité de Pilotage qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2013 et qui sont :

- Repos biologique
- Déclaration gratuite obligatoire
- Protection de la bande côtière : plus de chalutage dans la bande des 3 miles et mise en place de récifs artificiels
- Tailles minimales de capture pour tous les pêcheurs amateurs et professionnels

Elles ont aussi annoncé qu'elles n'accepteraient pas d'autres mesures tant que ces mesures prioritaires n'étaient pas mises en œuvre

Enfin, elles ont pris note de l'évolution positive des ONG qui considèrent que, deux ans après la signature de la charte, le bilan des mesures prises était positif et qu'elles se sont déclarées d'accord pour poursuivre les travaux sur les objectifs prioritaires.

Le Président

Guy RAEVEL